

# Retour sur la gestion du risque peste porcine africaine dans le Grand Est : Point de vue des acteurs cynégétiques

CROPSAV Occitanie, 22/05/19



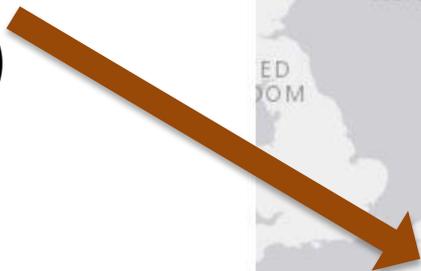


# Etat des lieux en Europe



Fédérations des Chasseurs

Le 13/09/2018 :  
découverte de  
sangliers infectés  
sur la commune  
d'Etalle  
(Belgique)

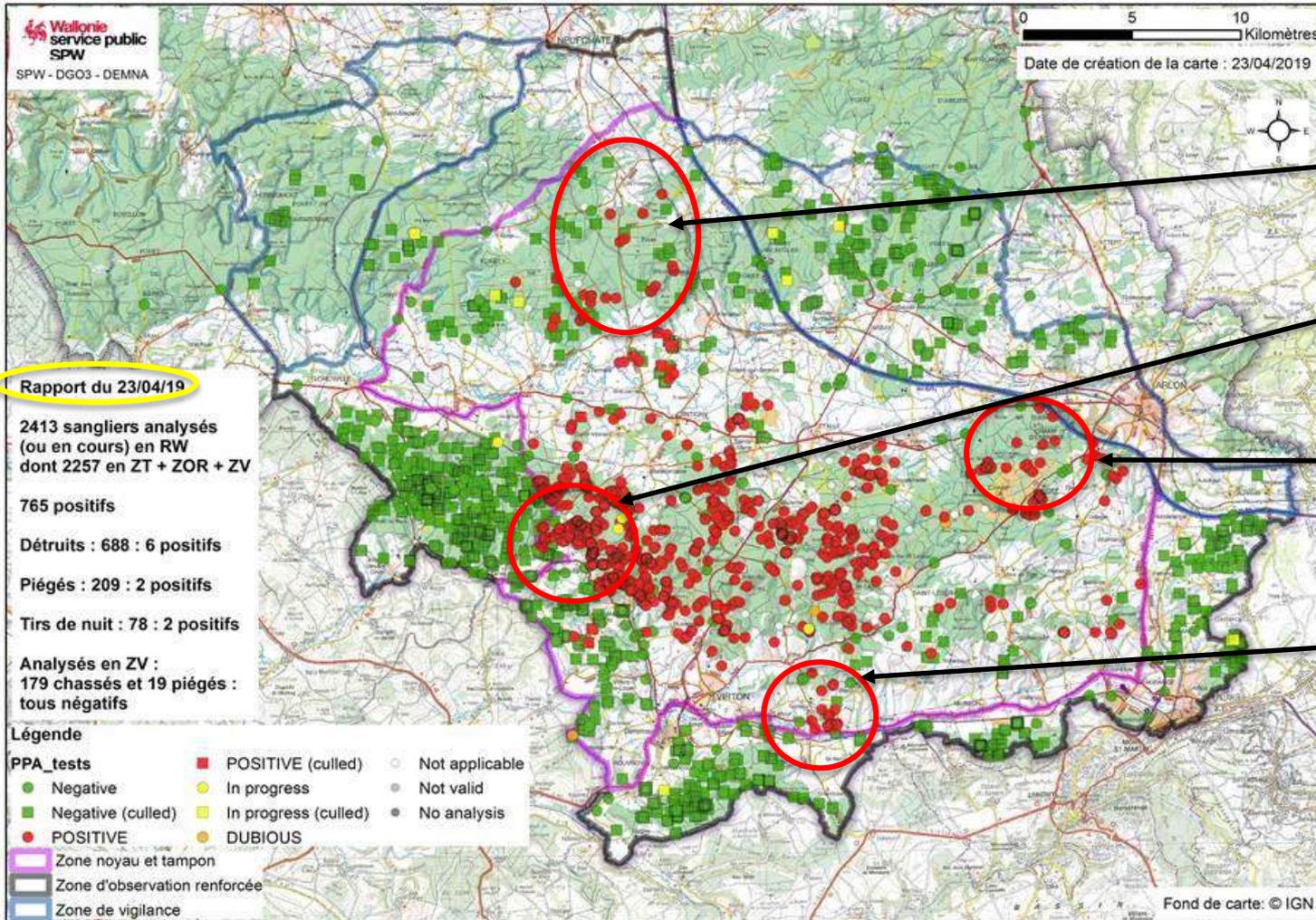


**LA FRANCE EST ACTUELLEMENT TOUJOURS INDEMNÉ DE  
PPA**

# PPA évolution en Belgique



Fédérations des Chasseurs



Risque d'extension dans le Massif Ardennais **avril 19**

Proximité Meuse **janvier 2019**

Proximité Luxembourg **avril 2019**

Proximité Meurthe et Moselle **mars à mai 2019**





## **14/09 au 14/10 : évaluation de l'extension de la maladie**

- mise en place de surveillance (sagir renforcé + activation de patrouilles de chasseurs)
- pas de chasse ni d'activités forestières
- Points d'incompréhension/blocage :
  - présences en forêts de nombreux promeneurs
  - pas de chasse à l'ouverture avec des populations de sangliers très élevées
  - zonages et mesures pas toujours cohérents avec les belges et les luxembourgeois

## **15/10 au 14/11 : mise en place de 3 zones**

- maintien de la surveillance
- mise en place de clôtures électriques à la frontière par les FDC
- reprise de chasse mais sans chien et de certaines activités forestières
- Points d'incompréhension/blocage :
  - problèmes de zonages et de mesures pas toujours cohérentes entre pays
  - chasse sans chien pas dans la culture locale, donc habitudes à changer
  - peu d'échanges avec les belges



## **05/01/2019 : accélération !**

3 sangliers positifs en Belgique, en dehors de la ZI et à 3km de la frontière meusienne

## **14/01 /2019 : création du principe de zones blanches**

Décision par le Ministre de création de zones blanches dans le 08 et le 55 avec éradication du sanglier et suppression des élevages (en partenariat avec la filière porcine)

-mise en place de clôtures grillagées et enterrées

-maintien de la surveillance + ratissage avec armée + recherche active avec chiens

-Points critiques :

- organisation de battues concertées,
- problème de confiance entre acteurs,
- différents dispositifs qui se superposent et peuvent se gêner



## **28/03 : création de la zone blanche du 54**

-mêmes mesures que dans les zones blanches du 08 et 55

-points critiques :

- fin de la saison de chasse : complexité administrative.
- organisation de tirs de nuit, battues administratives et piégeage
- Interactions avec autres activités agricoles
- malveillance

**Intersaison avant l'ouverture** : tirs de nuit et piégeage

**Eté** : difficultés liées à la végétation, reprise de la chasse à préparer, travail d'animation important

## SURVEILLANCE : Sagir renforcé

Toute mortalité anormale de sanglier doit être signalée au réseau Sagir. Une analyse peste porcine est faite sur tous les sangliers collectés.

**Plus nous détecterons rapidement les 1ers cas, plus vite nous pourrons mettre en place des mesures de gestion adaptées**



## PREVENTION :

**-faire diminuer les populations de sangliers**

⇒ l'arrivée du virus dans une population de sangliers peu abondante permet de mieux contrôler sa diffusion et **réduira considérablement le risque d'extension difficile à contrôler et la période de gestion du risque** (on peut estimer une période avec contraintes de 3 ans pour une population peu dense, mais allant jusqu'à 10 -15 ans pour une population très abondante).

**-éradication des populations de sangliers dans les zones blanches**

**-éviter tout séjour de chasse dans les pays contaminés**

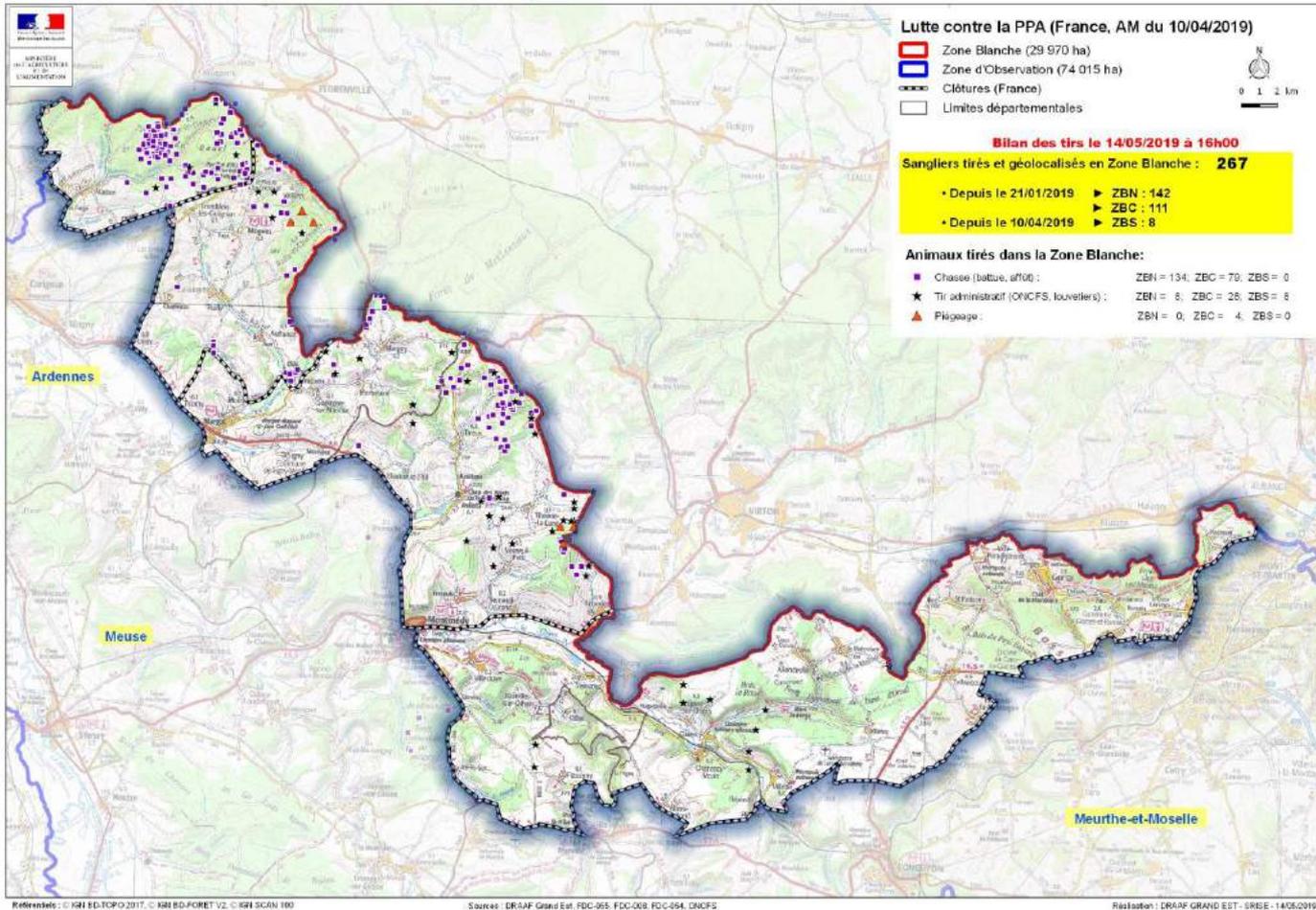
Pour rappel l'eau savonneuse bien appliquée sur les bottes, les vêtements et le matériel de chasse, détruit le virus!

# Mesures de réduction des populations en France

Fédération



Peste Porcine Africaine - Sangliers tirés en Zone Blanche depuis le 21/01/2019 à la date du 14 mai 2019



**Zone Blanche (55 08 54 )**

**Entièrement clôturée**

Objectif : dépeuplement total

Au 14/05/2019: 267

sangliers tirés depuis le 21 janvier 2019

Analyse sur 20% des sangliers tirés

Géolocalisation

Élimination des carcasses selon des règles strictes de biosécurité

Subvention de 100

euros par sanglier tiré



# Zonages français et belges



Fédérations des Chasseurs

BELGIQUE

FRANCE

**Zones de vigilance**  
Destruction de tous les sangliers

**Zone infectée**  
- Interdiction chasse et exploitation forestière  
- Recherche active cadavres

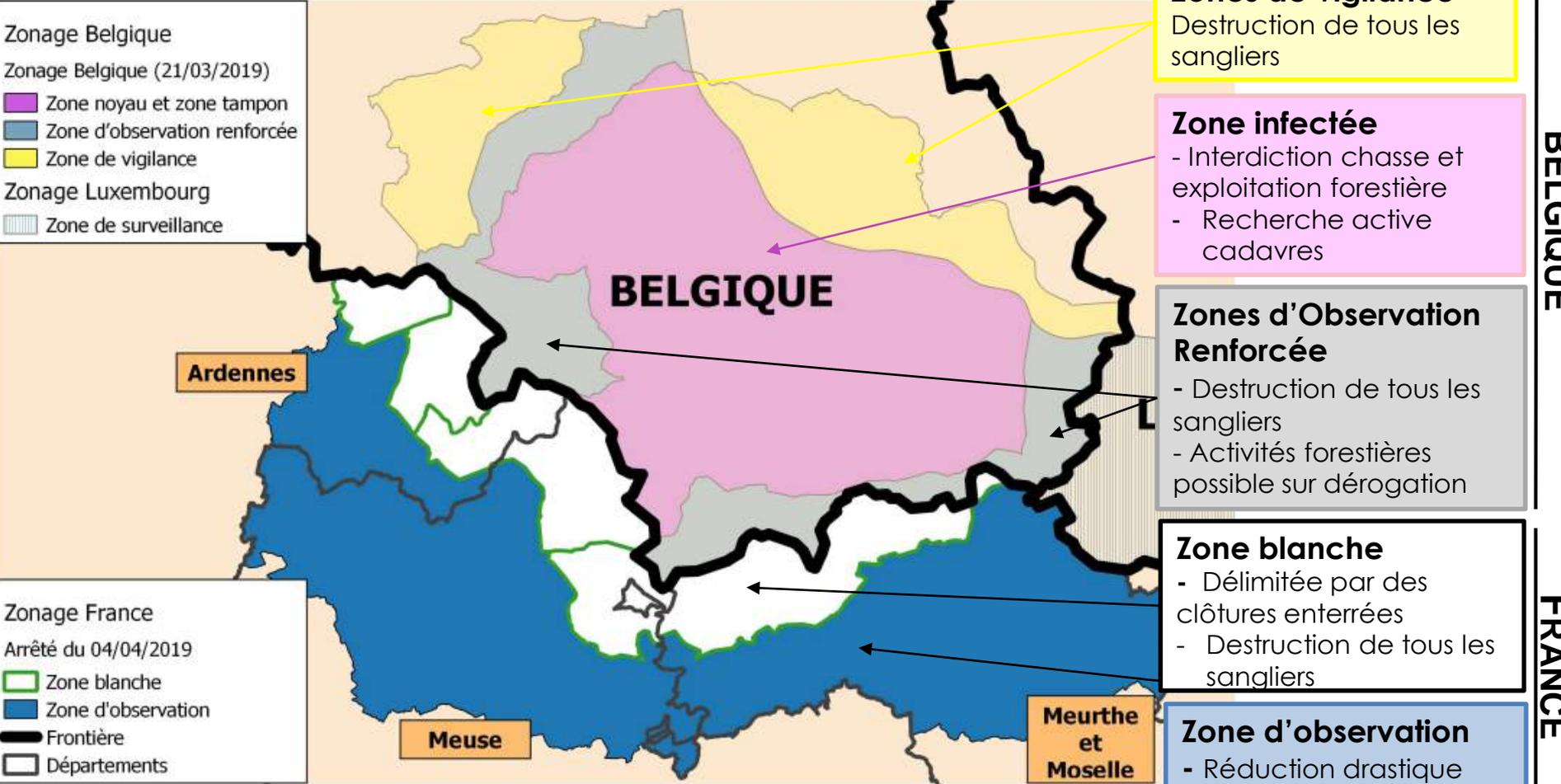
**Zones d'Observation Renforcée**  
- Destruction de tous les sangliers  
- Activités forestières possible sur dérogation

**Zone blanche**  
- Délimitée par des clôtures enterrées  
- Destruction de tous les sangliers

**Zone d'observation**  
- Réduction drastique des populations de sangliers

**Zonage Belgique**  
Zonage Belgique (21/03/2019)  
- Zone noyau et zone tampon  
- Zone d'observation renforcée  
- Zone de vigilance  
**Zonage Luxembourg**  
- Zone de surveillance

**Zonage France**  
Arrêté du 04/04/2019  
- Zone blanche  
- Zone d'observation  
- Frontière  
- Départements



0 7.5 15 22.5 30 km

Date de création: 04/04/

Merci pour votre attention !!

## PESTE PORCINE AFRICAINE MESURES DE BIOSECURITE

**Recommandées dans la pratique de la chasse**

- Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.
- Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.
- Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.

**Ne générez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.**

**Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée**

**Anticipez son arrivée ou lui demandez de respecter les mesures suivantes :**

- Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.
- Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.
- Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.
- Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.

**Quand déclencher une alerte ?**

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collisions).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...

**Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR**

Fédération Départementale des Chasseurs

Service Départemental de l'ONCF

